

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

### AUTRICHE.

Vienne, 20 mai.

Aujourd'hui, à midi, aura lieu l'ouverture du Reichsrath pour l'installation des deux Chambres.

L'ouverture solennelle par l'Empereur en personne, qui prononcera le discours du trône, demeure fixée à mercredi.

### RUSSIE.

Riga, 20 mai.

Le Grand-Duc héritaire et la Grande-Duchesse son épouse ont fait, ce matin, leur entrée dans la ville. Après un court séjour ici, leurs Altesses impériales ont pris place à bord d'un navire de guerre russe qui doit les conduire à Copenhague.

### PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

Belgrade, 19 mai.

Une bande de Circassiens, qui voulait s'ouvrir de vive force un passage à travers la Serbie, a été ramenée par une escorte armée turque dans l'intérieur de l'Empire. Là des rixes et des scènes de tuaille ont éclaté. Plusieurs Circassiens ont été mortellement blessés : quelques villages turcs ont eu à souffrir.

### TURQUIE.

Constantinople, 20 mai.

Hier, à la suite d'un Conseil des ministres, le voyage du Sultan en France a été décidé.

Sa Hautesse arrivera à Paris dans les premiers jours de juillet, avec une suite de 500 personnes. On croit que Buad-Pacha accompagnera Aboul-Aziz.

### ITALIE.

Florence, 16 mai.

On assure que le prince Humbert partira pour Paris le 7 juin.

M. Ferran, ministre des finances, a été député par le collège de Caccamo.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 19 mai.

Le traité de Londres a été signé par le roi Guillaume, et le langage des journaux prussiens si belliqueux et si hostile il y a quelques jours à l'égard de la France est tout à coup devenu pacifique et conciliant. C'est là un double fait dont il nous faut tenir compte et qui ôte tout crédit aux terreurs saugrenues et peu sincères du *Pays*. La singulière attitude que ce journal prend sous la direction de M. Granier de Cassagnac, ses menaçantes prophéties et ses désirs belliqueux le rendent suspect à bien des gens et nous ne sommes pas étonnés de trouver dans plusieurs journaux des insinuations de ce genre : Est-ce que le *Pays* ne voudrait pas, de propos délibéré, entretenir l'inquiétude dans les esprits afin de peser sur la conscience des députés et de conquérir des adhérents à la loi militaire? Nous préférons croire que les terreurs de M. Granier de Cassagnac sont sincères, que son patriotisme en est ému au fond de son âme que les insinuations de ses adversaires sont pure calomnie. Enfin que ses articles ne sent pas une maladroite manœuvre parlementaire.

Nous devons toujours croire que la fausse alarme provoquée par l'affaire du Luxembourg aura fait davantage apprécier au gouvernement européen les bienfaits de la paix. Aussi ne trouverons-nous pas déraisonnable à présent que l'on remette sur le tapis le projet de la convocation d'un Congrès. Les conséquences heureuses et presque inattendues de la conférence de Londres prouvent que maintenant les puissances peuvent s'entendre sans qu'il soit nécessaire d'avoir préalablement fait égorger des milliers d'hommes. Il y a d'ailleurs une question sur laquelle pourraient facilement s'engager les négociations, c'est la révision du traité de Paris de 1856. On dit que l'Autriche serait disposée

à entamer des pourparlers à ce sujet. Nous avons des raisons de croire que la France s'y montrerait favorable. Il nous semble même que le gouvernement impérial serait très-satisfait de réunir en une seule convention générale tous les traités particuliers qui ont servi à boucher les déchirures faites aux traités de 1815 qui contenaient un acte de proscription contre toute la famille Bonaparte. Ce serait le point de départ d'une nouvelle ère et le code d'un droit public reconnu par toutes les nations. La présence de tous les souverains européens à Paris autorise les bruits relatifs à la réunion d'un congrès; mais nous supposons qu'aucune démarche officielle n'a encore faite par une des grandes puissances.

On assure que les tentatives faites pour amener une entente entre le gouvernement et la commission de la loi militaire n'ont pas encore abouti, mais que probablement tout se terminera par une transaction.

L'écrivain le plus occupé en ce moment doit être bien certainement M. Adrien Marx, si, comme nous n'en doutons pas il s'acquiesce en conscience de ses fonctions officielles; le Dangeau contemporain ne jouit point d'une sinécure et nous regrettons sincèrement que les comptes-rendus des fêtes officielles qu'il rédige ne soient pas publiés; il est bien possible cependant que sa verve bien connue des lecteurs du *Figaro*, en revêtant le costume officiel, ait beaucoup perdu de sa légèreté et de son mérite. Il est vrai que presque toutes les fêtes de ces derniers jours se sont quelque peu ressemblées. Trois seulement ont eu un caractère exceptionnel : ce sont les bals de la présidence du Corps législatif, de l'ambassade d'Angleterre vendredi dernier et des Tuileries, hier. Vous en pourrez lire les détails dans quelques-uns de nos journaux. Jeudi il y aura à l'Hôtel-de-Ville un grand dîner en l'honneur du roi et de la reine des Belges. Enfin on annonce pour le 6 mai une représentation de gala à l'Opéra. La salle étant louée tout entière par la liste civile, il faudra avoir une invitation spéciale pour assister au spectacle.

On parle sérieusement cette fois de la venue probable du Sultan à Paris.

Vous savez que le Corps législatif qui avait repoussé la demande d'interpellation de M. E. Picard a permis à M. Fabre de développer la sienne. Il y a donc eu un débat public sur la question des vers à soie, à laquelle le *Constitutionnel* consacre ce matin deux longues colonnes. La question n'a pas été résolue par le Corps législatif et, si nous ne craignons de blesser personne, nous dirions qu'il eût mieux valu la soumettre à l'Académie des sciences ou à une commission de savants qu'à une assemblée politique. Les savants eux-mêmes sont fort ignorants non-seulement sur la nature de la maladie des vers à soie, mais aussi sur les mesures à prendre pour arrêter le développement de la contagion.

Le dimanche, décidément, n'est pas propice aux Parisiens : comme il y a huit jours, voici que la pluie commence à tomber à trois heures. C'est encore une journée de fête perdue.

CH. CAHOT.

Paris, 20 mai.

L'Empereur, de même que le roi Guillaume de Prusse, a ratifié le traité de Londres, ce qui ôte les derniers doutes à ceux qui pouvaient conserver quelque incertitude sur le maintien de la paix. Quant à l'évacuation du Luxembourg, il ne nous est plus permis de suspecter les intentions du gouvernement prussien. Le *Temps* dit ce soir qu'il est arrivé hier de Berlin à Luxembourg un officier d'état-major, chargé d'instructions relatives à l'évacuation.

La commission de la loi militaire était convoquée ce matin pour une communication importante. Elle a dû délibérer sur une nouvelle réduction proposée par le gouvernement; mais on ignore encore

quelle et la portée des concessions faites par le Gouvernement, par conséquent nous ne pouvons savoir si la conciliation s'opérera.

La commission de la loi sur la presse vient enfin de nommer son rapporteur, c'est M. Nogens-St-Laurent. Nous avons donc à présent une raison d'espérer que la loi ne sera pas ajournée à l'année prochaine, comme nous avons pu le craindre un moment.

La reine d'Angleterre est attendue cette semaine à Paris. Il se confirme que le Sultan visitera la France. Cette résolution a été prise à la suite de longues délibérations des ministres, et il est probable que le vieux pacha turc s'en montrera scandalisé, car la loi religieuse interdit au chef des croyants d'aller visiter les infidèles.

La Bourse reste toujours à la hausse : les affaires sont restreintes.

Demain soir M. Frédéric Passy fera dans l'amphithéâtre de l'École de médecine une conférence sur la paix et la guerre.

Le *Temps* dément le bruit reproduit par certains journaux de la retraite de son rédacteur en chef, M. Nefftzer. Sa rédaction ne sera en rien modifiée, et M. Prévost Paradol reste au *Journal des Débats*.

Le *Journal de la Situation* va paraître prochainement, de grandes affiches placardées sur tous les murs de Paris nous l'annoncent depuis plusieurs jours. C'est le journal qui devait autrefois paraître sous la direction de M. Jouffroy. Il aura pour rédacteur en chef M. Grenier qui a quitté récemment la rédaction du *Pays*. Il est créé, paraît-il, avec une première mise de fonds qui s'élève à 1,500,000 francs, (un joli denier,) et il aurait une réserve de même somme. Avec trois millions un journal peut vivre assez longtemps en se passant de la faveur du public. Sur les questions intérieures, les antécédents de M. Grenier nous autorisent à supposer que la *Situation* sera un journal indépendant mais dévoué, comme le *Constitutionnel*. Sur les questions extérieures, on prétend qu'il fournira la réplique au *Pays*, plaidera la cause de ceux qui, comme le roi de Hanovre, ont été dépouillés par la Prusse et sera aussi un des organes du chauvinisme français contre l'ambition prussienne. Il est malheureux pour lui qu'il n'ait pas paru avant la conférence : il aura perdu une belle occasion.

On lit dans la *Semaine financière* sous la signature de M. Forcade, un des écrivains les plus compétents sur la matière : « Nous mentionnerons, parmi les questions qui demandent un règlement décisif et prochain, celle de la situation des porteurs d'obligations mexicaines. La fin déplorable de la cause impériale au Mexique, la situation désespérée de l'Empereur Maximilien marquent une échéance irrévocable pour les porteurs d'obligations et pour le gouvernement français qui avait couvert l'émission des emprunts de Maximilien d'un patronage si énergique et si étalant. Il faut pour que le pays reprenne une entière confiance et revienne avec sécurité à ses travaux réguliers que le Corps-Législatif et le gouvernement mettent un terme aux lenteurs et terminent des questions demeurées trop longtemps suspendues. »

La prochaine reprise d'*Hernani* cause d'avance une vive émotion à Paris, surtout au quartier latin, et il est à craindre que la première représentation ne soit signalée par de regrettables manifestations. On dit qu'une cabale est organisée contre la pièce; mais elle prendrait une voie détournée et au cri de : *vive Hugo!* en mêlerait d'autres qui devraient provoquer l'intervention de la police et feraient interdire les représentations. Nous aurions donc en petit une reproduction des scènes tumultueuses de 1830. Reste à savoir si cette fois les amis du poète seront les plus forts.

La reprise de la *Dame aux Camélias* annoncée pour ce soir, au Vaudeville, est aussi un petit événement. *Hernani* et le drame de M. A. Dumas, marquent deux

épisodes bien diverses de notre histoire littéraire : à titre d'exemples, ils méritent d'être mis devant les yeux de ce public mélangé qui habite en ce moment Paris. Peut-être les jugements qu'en porteront nos hôtes exerceront-ils quelque influence sur le goût français. Pour nous, nous ne voulons pas même établir de comparaison entre des œuvres vigoureuses comme *Hernani* et les amours écorçantes de ces héroïnes dont A. Dumas s'est fait l'historiographe complaisant.

Henri Augu, un des collaborateurs du *Sidre*, avait présenté au Gymnase une comédie en trois actes, *Les Femmes sans nom*. Le Gymnase a motivé ainsi son refus : « Le but de cet ouvrage est de flétrir, comme elles le méritent, les filles perdues qui dominent aujourd'hui une partie de la société, et l'auteur les flagelle avec plus de vigueur et de conviction honnête que la plupart de ses confrères. Mais... » ce mais veut dire que l'auteur n'ayant pas encore été joué, sa pièce ne peut être reçue, fût-elle un chef-d'œuvre.

CH. CAHOT.

M. Nogent-Saint-Laurent a été nommé lundi rapporteur de la loi sur la presse. Il est à désirer que son rapport soit déposé le plus tôt possible afin que la discussion ait lieu dans le plus bref délai.

Il est également indispensable que le rapport sur le projet de loi sur l'armée soit terminé très-promptement, afin que le public ne reste pas plus longtemps dans l'incertitude en ce qui touche les dispositions essentielles de cette loi importante. On assure que le dissentiment qui existait entre la commission et le gouvernement a cessé.

On croit que le chiffre normal de l'armée sera, comme on l'avait déjà annoncé, de 800,000 hommes, mais que le Corps législatif, étant appelé chaque année, comme par le passé, à voter le contingent, ce chiffre de 800,000 hommes pourrait comprendre en plus ou moins grande proportion l'effectif de l'armée active et celui de la réserve. On dit positivement que la commission aurait abandonné tout-à-fait le système de l'exonération et demanderait qu'on revint purement et simplement aux dispositions de la loi de 1832, relative au remplacement militaire. — J. Mahias. (*Avenir national*).

La plupart des gouvernements, au nombre de seize, à qui le gouvernement français a communiqué la convention monétaire, la plupart, disons-nous, de ces gouvernements ont fait une réponse favorable. En conséquence, le gouvernement français a décidé de convoquer la conférence dont il s'agit à Paris, pour le 14 juin prochain. Cette conférence sera présidée par M. M. Rouher. Les commissaires français sont : MM. de Parieu, Herbert, Pelouse, de l'Institut, et de Lavenay, président de la section des finances au conseil d'Etat.

On fait remarquer que la difficulté d'amener une entente universelle au sujet du système monétaire tient surtout à la différence des métaux employés comme étalon. L'Angleterre et l'Amérique n'admettent que l'étalon d'or; les Etats du continent européen ont l'étalon d'argent ou même admettent simultanément les deux métaux comme étalon. Les questions importantes à résoudre, seront donc les suivantes : 1° Faut-il appliquer le système des deux étalons ou celui de l'étalon unique? En admettant la seconde alternative, quel métal doit être préféré? Une fois cette dernière question résolue, il est évident que tout le reste n'offrirait plus de difficultés. Mais il ne paraît pas que l'on soit près de s'entendre sur la question principale. Notre gouvernement qui comprend très-bien que le nœud de la difficulté se trouve dans le système d'étalonnage, avait chargé une commission d'étudier la question par avance afin de préparer les voies à la con-

rence. Or, nous apprenons que le système du double étalon, chaudement recommandé par M. Walewski, a triomphé dans cette commission à la majorité d'une voix, et que depuis lors les travaux de la commission ont été interrompus. Si le gouvernement français se range à l'avis de la commission fort discutée au point de vue scientifique, il semble douteux qu'il obtienne l'adhésion des pays qui se trouvent fort bien d'avoir l'étalon unique d'or.

## CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

M. le doyen Maes, notre vénéré pasteur, n'est plus!

Il a rendu le dernier soupir, lundi 20 mai, vers onze heures du matin.

M. le Doyen avait été frappé d'apoplexie le lundi précédent, à peu près à la même heure.

Durant ces huit jours, il a été entouré des soins les plus tendres et les plus attentifs, qui lui ont été prodigués avec un dévouement vraiment touchant. Durant ces huit jours aussi, on peut le dire, la ville entière, partagée entre la crainte et l'espoir, a suivi avec une sollicitude affectueuse, cette lutte suprême et pleine d'alternatives entre la vie et la mort. On a dit, à propos de ce sentiment général de sympathie et d'attachement pour M. le Doyen Maes, que ceux même qui ne croient pas, s'insinuaient aux vœux qui étaient adressés au ciel pour sa conservation.

Il y aurait des traits bien nombreux et bien touchants à rapporter sur l'impérissable charité et la délicatesse de cet homme de Dieu.

Malgré toutes les précautions que sa modestie évangélique lui faisait prendre dans l'accomplissement du bien, ses bontés ont été si prodiguées, ses aumônes si largement données qu'elles ne sont plus un secret pour personne.

Nous ne pouvons maintenant entrer dans le détail de cette existence pastorale qui a compté parmi nous 27 ans à peu près. Nous tenons cependant à dire aujourd'hui, que M. le Doyen Maes joignait à un esprit de discernement plein de sûreté et de pénétration, une grande prudence, une sage concdescendance, une aménité simple, une générosité et un désintéressement portés à un degré éminent. A l'exemple du divin Maître, il avait pour tous ceux qui souffraient, un cœur compatissant, dévoué et toujours prêt à se dépenser. C'était à ceux-là qu'il accordait avant tout, des préférences marquées.

Aussi, nous pouvons le dire, à l'heure qu'il est, sous l'humble toit de l'ouvrier, comme dans la demeure du riche ou la souffrance sait aussi pénétrer, bien des cœurs saignent, bien des larmes sont versées! Et en effet, est-ce que tous, plus ou moins, nous ne devons pas quelque chose de notre gratitude et de nos regrets à celui qui pour nous a dépensé ses forces, sa vie?

Depuis ce matin à sept heures, et malgré la pluie battante, une foule recueillie a visité la chapelle ardente dans laquelle est exposé le corps de M. le doyen Maes.

La messe de convoi sera célébrée mercredi à neuf heures; les matines et laudes seront chantées le même jour à quatre heures.

Le service solennel aura lieu jeudi, à onze heures. Le corps des Sapeurs-Pompiers et la Grande-Harmonie y assisteront. Le cortège funèbre partira du presbytère et suivra les rues du Vieil-Abreuvoir, Neuve de l'Union et du Château; de l'église St-Martin, on se rendra au cimetière directement par la Grande-Rue.

Les opérations du Conseil de révision ont eu lieu hier, sous la présidence de M. Scancier, préfet du Nord. Commencées à midi, elles ont été terminées à 2 h. 15. Le chiffre du contingent est de 407. Le numéro 215 a été le dernier appelé.

parable, une richesse d'imagination qui jetait sur chaque pensée le plus brillant coloris. En même temps, tout était chaste, tout était pur : le sentiment religieux dominait partout et voilait délicatement ce qui tenait de trop près aux dangereuses passions du cœur. Le poète était chrétien.

L'admiration fut grande et générale.

— Il faut, dit M. de Canisy, qui avait apporté le volume, pour lire ainsi les vers, en sentir soi-même toute la beauté : je voudrais que l'auteur de cette belle poésie eût été là pour s'entendre lire par M. Sardan.

Vous deviez être heureux vous-même, monsieur Paul, en nous faisant cette lecture.

— Moi, dit Paul, mais je vous assure... je ne vois pas... je ne trouve pas que ces vers méritent autant d'éloges.

— Ah! ciel! dit madame Sardan à l'abbé Romilly, interrompre cette conversation! Par quelle inconcevable sottise va-t-il critiquer ce que tout le monde admire?

Henreusement, pour l'amour-propre de madame Sardan, M. de Canisy eut pitié de Paul et ne lui demanda pas compte de son opinion. L'abbé Romilly disait à madame Sardan :

— Qui aurait cru, en écoutant Paul, qu'il ne possédât pas le sentiment de la poésie?

— Eh! mon Dieu! dit madame Sardan,

la voix de Paul est un instrument, voilà tout. Elle rend naturellement ce qui est mélodie. Il en est de même de sa mémoire, qui rend avec une rare perfection ce qu'il a entendu. Mais lui qui ne parle jamais, pourquoi ce soir est-il sorti de sa prudente réserve?

Le fait est qu'il avait fallu toute la déférence qu'on devait à la maîtresse de la maison pour que l'opposition de Paul ne soulevât pas un tollé général, et M. de Canisy disait en sortant :

— M. Sardan lit admirablement bien; mais je le crois inepte. Il a l'air de sentir, et il ne comprend même pas.

Louis accompagna son frère dans sa chambre.

— Je voudrais bien, lui dit-il, être l'auteur du livre que tu nous as lu; il est probable que je n'emploierais pas mon talent d'une manière aussi morale, mais je serais bientôt riche.

— Riche, dit Paul, et pourquoi?

— Pourquoi? mais un talent semblable, mon cher, est une fortune.

— Tu trouves donc ces vers... passables?

— Passables! quel mot tu emploies : dis donc admirables! ils le sont tellement qu'en te les entendant lire j'ai oublié quelques instants mes chagrins.

— Je ne m'étais donc pas trompé, dit

Paul; tu souffres : pourquoi ne voulais-tu pas me le dire?

— Mes peines sont mon ouvrage, Paul; je sais bien que ta pitié pour moi en sera plus grande. La pitié, je la repousserais de tout autre que d'un frère; mais, de toi, elle m'est douce, Paul!

— Ouvre-moi ton cœur, Louis. Je ne pourrai peut-être rien pour adoucir tes peines; mais je saurai toujours les partager.

Alors Louis avoua que, depuis son arrivée à Paris, il avait joué et perdu une somme assez forte. Selon les lois du jeu, il avait dû la payer dans les vingt-quatre heures; il avait eu pour cela recours à un usurier et consenti une lettre de change, espérant regagner ce qu'il avait perdu. Le sort lui était resté contraire; et celui qui lui avait prêté à deux fois différentes était venu lui dire qu'il ne voulait pas consentir à renouveler ses billets. Il savait que la fortune de madame Sardan n'était pas considérable, et qu'elle était toute en portefeuille.

— Enfin, dit Louis, dans trois jours il faut que je trouve trente mille francs!...

— Eh bien, dit Paul, ma grand'mère m'a laissé une rente de mille francs; les fonds sont au pair; il faut la vendre.

— Y penses-tu, Paul? moi, te ravir tout ce que tu possèdes? et ces mille fr., tu les donnes à ma mère!

— Oh! je suis riche à présent, mon cher Louis; je gagne à mon bureau quinze cents francs. La pension que je donne à ma mère sera donc exactement payée; le surplus me suffira. En donnant vingt mille francs à ton créancier, tu pourras pour le reste obtenir du temps.

Louis exprima à son frère la plus vive reconnaissance : il pleura; il l'appela son sauveur, sa providence, et lui protesta qu'il ne toucherait des cartes de sa vie.

Paul savait avec quelle facilité de semblables promesses s'oublient; mais il avait trop de délicatesse pour paraître douter de la sincérité de son frère.

L'usurier ne voulut consentir qu'à un délai d'un mois.

Paul vendit quelques objets d'art auxquels il tenait beaucoup; mais c'était loin de faire les dix mille francs.

Il savait que madame Sardan, pendant que Louis était dans la garde, avait souvent payé les dettes du jeu de son fils, et que la gêne où elle se trouvait n'avait pas d'autre cause. Depuis plus de dix ans, Louis semblait corrigé, et madame Sardan s'applaudissait de n'avoir pas désespéré de la raison et surtout du cœur de son fils. Paul comprenait que révéler à sa mère les nouvelles fautes de Louis, lui demander de nouveaux sacrifices, serait lui porter un coup d'autant plus douloureux qu'il serait inattendu. Avant tout,

Paul voulut éviter une peine à sa mère. Mais quel moyen employer?

Une inspiration subite arriva. Il prit dans son bureau un manuscrit, et quelques instants après il était chez un libraire de la rue de Seine.

Paul demanda à parler à M. Fabry; on le fit entrer dans un salon; il était dans un si piteux embarras, sa voix, en saluant M. Fabry, était si tremblante, que celui-ci devina de suite, surtout en voyant un rouleau de papier sortir à demi de la poche de son visiteur, qu'il avait devant lui un auteur à son début. Sa physionomie prit en conséquence une expression glaciale, et sans prier Paul de s'asseoir, il lui demanda ce qu'il désirait.

Paul sortit le rouleau de sa poche, et le présentant au majestueux éditeur, il lui dit :

— Monsieur, je voudrais vendre ce manuscrit.

(La suite au prochain numéro.)

E. DE VARS.

## COURS DE LA BOURSE

Du 21 mai 1867.

Cours de ce jour	Cours précédent
3/0/00..... 69 90	— 3/0/00... 69 90
4/0/00..... 98 95	— 4 1/2/00 99 00